

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

tique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 7423 Société : R.A.M. 78191

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BENANEUR Khadija

Date de naissance : 09/03/1964

Adresse : 43 rue CHAHBOUR Ferme Bretonne N° 7

Tél. : 06 71 32 7909 Total des frais engagés : 300,400, + 261,92 + 44,44 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 31 Mai 2017

Nom et prénom du malade : Blananeur Khadija Age : 57ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : HTA 7

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



** PHARMACIE HIBA **

DR AHMED GHAFRY

HAY RAHA - RUE BANAFSAJE - 51 BIS - BEAUSÉ

Tél : 0522393431

Patente N°: N°34823690

N° R.C. : N°320434

Compte : 007780000379200000026984

CNSS : 6471833

Id.Fiscale : N°5111603

ICE : 001616420000064

Le : 14/07/2021

1 le 14/07/23

BENAMEUR KHADIJA

FACTURE N° : 271 du : 14/07/2021

Qté	Désignation	Prix PPV	Montant	TVA
1	CELLUVISC COLLYRE	44,40	44,40	7,00%
Total TTC			44.40	

Arrêtée la présente facture à la somme de : QUARANTE QUATRE DIRHAMS ET QUARANTE CTS

	Taux	HT	TVA	TTC
7.00%	7,00	41,50	2,90	44,40
		41,50	2,90	44,40



** PHARMACIE HIBA **

DR AHMED GHAFRY

HAY RAHA - RUE BANAFSAJE - 51 BIS - BEAUSÉ

Tél : 0522393431

Patente N°: N°34823690

N° R.C. : N°320434

Compte : 007780000379200000026984

CNSS : 6471833

Id.Fiscale : N°5111603

ICE : 001616420000064

Le : 14/07/2021

N° de F423

BENAMEUR KHADIJA

FACTURE N° : 269 du : 14/07/2021

Qté	Désignation	Prix PPV	Montant	TVA
3	NEBILET 5MG BT28 CP	87,30	261,90	0,00%
Total TTC			261,90	

Arrêtée la présente facture à la somme de : **DEUX CENT SOIXANTE ET UN DIRHAMS ET QUATRE-VINGT DIX CTS**

	Taux	HT	TVA	TTC
0%Ar92	0,00	261,90	0,00	261,90
		261,90	0,00	261,90

ET®

* VIGNETTE
V36132/01
NEBILET® 5mg
28 comprimés O
PPV 87DH50

PHARMACIE HIBA
Dr. Ahmed CHAFRY
Hay Raha RUE BANAFSAJE
N°51 BIS BEAUSÉ 54 99 74
Tél: 05 22 34 99 74

ET®

* VIGNETTE
V36132/01
NEBILET® 5mg
28 comprimés O
PPV 87DH50

LET®

* VIGNETTE
V36132/01
NEBILET® 5mg
28 comprimés O
PPV 87DH50

**Docteur Abdelhamid
MOUSTAGHFIR**

**Professeur de cardiologie
Rythmologie interventionnelle**

Ancien Chef du service de rythmologie de l'hôpital militaire d'instruction Mohammed V

Casablanca, le : 01/06/2021

Ordonnance

7^{le} 7623

87,30 X 3

NEBILET 5 mg : 1/2 comp. par jour le matin

261,90

Ordonnance Pour 3 Mois

Dr. Abdelhamid Moustaghfir
Professeur de cardiologie
Rythmologie interventionnelle
Tel : 05 22 26 53 53 - Fax : 05 22 26 53 55
14, Bd. de Paris 1er étage N°10 - Casablanca

PHARMACIE HIBA
Dr. Ahmed CHAFRY
Hay Raha Bouskoura Casa
N°51 Bât. Beautejir Casa
Tél: 05 22 94 49 34

14, Bd de Paris 1er étage , 20000, Casablanca, Maroc

IF : 15190796 - ITP : 35503120 - CNSS : 4291093 -
ICE : 001676319000072 - INPE : 101100261 -